

RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE

Procès verbal de l'Assemblée du comité de vigilance du 26 janvier 2012 à 9h00 au 107 chemin Maine Central à Bury.

Présence :

- M. Justin Sultana, représentant de la municipalité de Bury
- M. Ghislain Bolduc, représentant de COGESAF
- M François Laroche, représentant de GSI Environnement
- M. Robert Goulet, représentant du MDDEP
- M. Réal Marcoux, représentant de l'UPA
- M. Daniel Fréchette, représentant des résidents
- Mme. Lynne Martel Bégin, représentante des résidents
- Mme Nicole Robert, présidente Valoris
- M. René Vachon, représentant de la MRC du Haut-St-François
- M. Daniel Lapierre, représentant de Valoris

Personnes absentes :

- Représentant de la ville de Sherbrooke à déterminer
- M. Dave Bouchard, remplacé par François Laroche
- M. Michel Grondin, remplacé par Robert Goulet

1) Ouverture de la séance

Daniel Lapierre déclare la séance ouverte à 9h00.

2) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé de la présente assemblée a été adopté, elle se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès verbal de la réunion précédente ;
4. Adoption du code d'éthique ;
5. Adoption des statuts révisés du comité ;
6. Révision des récentes plaintes d'odeur ;
7. Résultats des analyses environnementales ;
8. Présentation des données de matières transportées sur le site ;
9. Avancement des projets (site web) ;
10. Période de questions ;
11. Date et sujets de la prochaine réunion ;
12. Levée de la réunion.

3) Adoption du procès verbal de la réunion précédente

Adoption du procès-verbal du comité de vigilance du 8 septembre 2011 ;

Résolution 2012-01-26-0004

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du comité de vigilance du 8 septembre 2011.

Adopté

Aucun suivi

4) Adoption du code d'éthique

M. Lapierre présente le document qui a été modifié selon les commentaires de la dernière rencontre.

M. Bolduc se questionne : advenant un problème, il se demande quand on transfère le dossier au conseil d'administration ? M. Lapierre lui répond que le comité de vigilance est indépendant du conseil d'administration et que son rôle est consultatif. Toute opinion et tout conseil émis par le comité de vigilance sera pris en considération par le conseil d'administration. M. Marcoux ajoute que le comité de vigilance n'est pas obligé d'être en accord avec toutes les décisions du conseil d'administration.

Quelques modifications mineures seront apportées au code d'éthique par M. Lapierre qui le retournera par la suite aux membres du comité pour adoption lors de la prochaine réunion.

5) Adoption des statuts révisés du comité

M. Lapierre présente le document qui a été modifié selon les commentaires de la dernière rencontre.

M. Bolduc explique qu'il faut donc changer **peut** par **doit** de cette phrase ; Le Comité de vigilance (peut) DOIT désigner un porte-parole... point 5.

M. Marcoux mentionne que le document ne spécifie rien pour cédule une rencontre spéciale. Il est donc convenu d'ajouter ceci : Si au moins trois membres votant du comité de vigilance signifient le besoin d'une réunion spéciale, celle-ci sera convoquée.

Il faut aussi ajouter un point pour le quorum du comité. Ainsi la règle du 50% + 1 des membres votant est appliqué pour le quorum.

Quelques modifications mineures seront apportées aux statuts par M. Lapierre qui le retournera par la suite aux membres du comité pour adoption lors de la prochaine réunion.

5.1) Nomination d'un porte parole.

Le comité nomme le président M. Daniel Fréchette. Il accepte.

6) Révision des récentes plaintes d'odeur

Depuis le 8 septembre, il y a eu seulement deux plaintes d'odeur. Ces deux plaintes ont été logées dans la même semaine. L'une sur la boîte vocale de M. Lapierre et l'autre par courriel sans coordonnées pour contacter la plaignante. De plus, une plainte pour les coups de feu a été logée. M. Laroche de GSI mentionne que les coups de feu seront désormais effectués seulement avant 14h. Il explique aussi que lorsque c'est possible, il se rend sur les lieux de la plainte d'odeur afin d'obtenir plus de détails.

7) Résultats des analyses environnementales

M. Lapierre présente les analyses environnementales sur projecteur. Quelques petits dépassement des normes mais tout est surveillé. Comme par exemple le fer qui est ajouté pour diminuer le phosphore. Il est mieux d'avoir moins de phosphore et dépasser légèrement le fer que l'inverse.

8) Présentation des données de matières transportées sur le site

M. Lapierre présentes sur projecteurs les graphiques sur l'évolution du tonnage selon les années et les types de matières résiduelles apportées au site.

9) Avancement des projets

M. Lapierre présente le site web, le projet de centre de tri, de l'usine de biométhanisation, du parc éco-industriel et du centre d'excellence.

10) Période de questions

- Une question est soulevée par M. Bolduc concernant le détecteur de radiations. M. Lapierre explique que ce détecteur a été changé la semaine dernière car l'ancien ne fonctionnait pas bien. Quelques détections ont été enregistrées mais l'appareil requiert une calibration. Un suivi sera effectué lors de la prochaine rencontre.
- Les autres questions ont été soulevées au fur et à mesure de la réunion.

11) Date et sujets de la prochaine réunion

26 avril 2012 à 9h00 au 107 chemin Maine Central, Bury.

- Adoption du code d'éthique
- Adoption des statuts révisés du comité
- Plaintes d'odeur
- Développements concernant le détecteur de radiations
- Avancement des projets
- Visite BG Box chez GSI

10) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 10h45.